

en Espagne, où il reçut le commandement de la 3^e division du 8^e corps de l'armée d'Espagne (9 novembre 1808), puis fut attaché, au commencement de l'année suivante, au 2^e corps, dont il devint au mois de novembre le commandant en chef. Il fut chargé, au moment de la rupture avec la Russie, d'organiser des bataillons de marine pour la grande armée (29 février 1812), et reçut quelques jours après (12 avril) le commandement de la 2^e division de réserve. Après la retraite de Russie et durant la campagne de Saxe, il se trouva à Dantzig, avec la plus grande partie du 10^e corps. A la première Restauration, il fut placé à la tête d'une subdivision de la 18^e division militaire (5 septembre 1814), puis à la tête de la totalité de cette même division (30 décembre). Mais sa loyale déposition dans le procès du maréchal Ney le fit mettre en non-activité le 12 décembre 1815. Compris 30 décembre 1818), comme disponible, dans le cadre d'organisation de l'état-major général, il fut admis définitivement à la retraite par ordonnance du 1^{er} décembre 1824, à compter du 1^{er} janvier 1825, avec une pension de 6,000 francs. Après la révolution de juillet, il fut replacé en disponibilité dans l'état-major général (7 février 1831) et nommé inspecteur général d'infanterie dans la 8^e division militaire (1^{er} mars), commandant provisoire de la 14^e division (4 août), et enfin commandant en chef de la 20^e division (31 décembre 1831). Le 11 octobre de l'année suivante, il entra à la Chambre des pairs, où il soutint la politique ministérielle. Conseiller général de la Côte-d'Or en 1833, il fut placé dans le cadre de réserve en 1835, et mis définitivement à la retraite comme lieutenant-général le 30 mai 1848. Grand-croix de la Légion d'honneur (18 février 1835).

HEULHARD DE MONTIGNY (CHARLES-GILBERT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1830 à 1831, né à Lormes (Nièvre) le 10 novembre 1771, mort au château de Préfontaine (Nièvre) le 14 janvier 1872, d'une famille originaire du Bourbonnais, qui avait fourni plusieurs conseillers au présidial et plusieurs maires de Moulins, fut destiné de bonne heure à la magistrature; il n'y entra pourtant que sous l'Empire. En attendant, M. Heulhard de Montigny publia plusieurs écrits contre-révolutionnaires, parmi lesquels un pamphlet intitulé : *Lanterne de Diogène* (1794), une étude hostile au Directoire : *De l'Influence des partis sur l'opinion publique*, et, en 1803, un *Précis des événements et de la législation de la Révolution*. En 1808, il se vit appelé aux fonctions d'auditeur à la cour d'appel de Bourges, et, en 1809, fut promu conseiller auditeur à la même cour. Il occupait ce siège, lorsqu'eses concitoyens de la Nièvre l'envoyèrent (13 mai 1815) siéger à la Chambre des représentants, par 55 voix sur 95 votants. Il y prit la parole pour demander que l'on conservât à l'ordre du jour la loi organique sur la liberté de la presse, et, la législation terminée, il reprit à Bourges son poste de magistrat. Il ne cessa de se mêler activement aux grands débats politiques et judiciaires, par diverses brochures d'actualité, telles que *Considérations sur le pouvoir judiciaire et sur le jury* (1819), tenta sans succès la fortune électorale le 13 novembre 1822, dans le 1^{er} arrondissement de la Nièvre (Nevers), qui ne lui donna que 72 voix contre 208 à M. de Chabrol de Chaméane, élu, publia des *Réflexions sur les majorats et sur les substitutions* (1822), et, le 3 juillet 1830, fut

élu membre de la Chambre des députés par le collège de département du Cher, avec 68 voix (123 votants, 149 inscrits); le scrutin avait eu lieu tandis qu'il était absent de Bourges. Il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe et vota avec la majorité conservatrice jusqu'en 1831. Nommé président de chambre à la cour royale de Bourges en 1833, il fut admis à la retraite en 1840, avec le titre de président honoraire, fit partie pendant plusieurs années du conseil général du Cher, se retira dans la Nièvre, et devint en 1853 maire de la petite ville de Lormes, où il mourut en 1872, plus que centenaire. — Chevalier de la Légion d'honneur en 1829, officier du même ordre le 10 février 1839.

HEURTAULT DU METZ (PIERRE), député de 1837 à 1846, né à Issoudun (Indre) le 29 décembre 1777, mort à Issoudun le 27 mars 1852, médecin à Issoudun et conseiller général, se présenta à la députation dans le 2^e collège de l'Indre (Issoudun) le 21 juin 1834, et échoua avec 41 voix contre 94 à l'élu, M. Thabaud-Linetière. Il fut plus heureux aux élections du 4 novembre 1837, et fut élu député par 93 voix (174 votants, 238 inscrits). Les électeurs d'Issoudun le renvoyèrent successivement à la Chambre : le 2 mars 1839, avec 133 voix (184 votants), contre 46 à M. Thabaud-Linetière; le 9 juillet 1842, avec 149 voix (189 votants, 269 inscrits), contre 30 à M. Muret de Bort; mais il échoua, le 1^{er} août 1846, avec 104 voix contre 117 à l'élu, M. Thabaud-Linetière. A la Chambre il avait siégé dans l'opposition et voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires.

HEURTAUT (JEAN-MARIE), VICOMTE DE LA MERVILLE, député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 19 août 1740, mort dans sa terre de la Périssie, près de Dun-le-Roi (Cher), le 18 décembre 1810, servit d'abord au régiment d'Enghien, devint officier de marine, puis, ayant donné sa démission, se fit nommer adjoint à l'administration provinciale du Berry. Partisan des idées révolutionnaires modérées, il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage du Berry, devint membre du comité de l'agriculture, puis successivement commissaire élu près l'administration centrale du département du Cher (6 septembre 1790), et président de l'assemblée administrative du Cher (1791). En 1793, il passa procureur général syndic du même département, puis commissaire du Directoire exécutif, et fut élu, le 22 germinal an VI, député du Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 161 voix sur 184 votants. Président de ce Conseil l'année suivante, il fit adopter un projet d'organisation du Conservatoire de musique. De retour, après le 18 brumaire, dans sa propriété de la Périssie, qu'il avait acquise en 1773, et qui avait appartenu à Cujas, il se consacra à l'agriculture et à l'acclimatation des mérinos. Ses laborieuses tentatives lui valurent plusieurs médailles de la Société d'agriculture et de la Société d'encouragement. Membre associé de l'Institut, section d'économie rurale, il a publié un certain nombre de brochures dont les plus importantes sont : *De l'impôt territorial combiné avec les principes de Sully et de Colbert, adapté à la situation actuelle de la France* (Strasbourg, 1788); *Opinion sur le partage des biens communaux* (Paris, 1800). Il collabora aussi au *Cours comple*

d'agriculture pratique (1809), et aux *Affiches du Berry* à la fin du siècle dernier.

HEURTIER (NICOLAS-JEAN-JACQUES-FRANCOIS), représentant en 1849, né à Saint-Etienne (Loire) le 21 mars 1812, mort à Paris le 10 mars 1870, fit ses études au collège de Lyon et vint à Paris étudier le droit. De retour dans sa ville natale, il s'y inscrivit comme avocat et plaida avec succès. En 1846, il succéda à son père comme membre du conseil général de la Loire, et, après la révolution de février 1848, fut appelé, en qualité de maire de Saint-Etienne, à jouer un rôle important. Les gages qu'il donna dans cette situation au parti conservateur le firent inscrire aux élections du 13 mai 1849 sur la liste monarchiste : M. Heurtier fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 35,923 voix (75,232 votants, 118,427 inscrits). Il siégea à droite et prit une part active aux travaux parlementaires, tant comme orateur que comme membre de diverses commissions. Il parla notamment sur l'état de siège (19 juillet 1849) et en faveur du maintien des octrois. Après avoir voté pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., il prêta son concours à la politique particulière de l'Élysée, et fut, aussitôt après le coup d'État, nommé membre de la Commission consultative. Lorsque la création du ministère de la Police entraîna la suppression du portefeuille ministériel de l'Agriculture et du Commerce, M. Heurtier fut chargé des fonctions de directeur général de ce département. En même temps il fut nommé conseiller d'État en service ordinaire, d'abord hors section, puis dans la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Il prit part à la conclusion du traité de commerce de 1855 entre la France et la Belgique. — Officier de la Légion d'honneur, M. Heurtier était décoré, en outre, de plusieurs ordres étrangers.

HÈVRE (JOSEPH), représentant en 1871, né à Méru (Oise) le 6 avril 1827, avocat et docteur en droit, ancien agrégé au tribunal de commerce de la Seine, conseiller municipal de Mantes, fut élu représentant, le 2 juillet 1871, par le département de Seine-et-Oise, le 5^e et dernier de la liste républicaine, avec 47,691 voix (81,398 votants, 132,703 inscrits), dans une élection partielle pour pourvoir au remplacement de cinq représentants démissionnaires ou qui avaient opté pour d'autres départements. Il prit place à gauche et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Puis il échoua successivement : le 20 janvier 1876, comme candidat radical dans l'arrondissement de Mantes, avec 6,951 voix contre l'élu, M. Lebaudy; le 14 octobre 1877, dans le même arrondissement, avec 4,316 voix contre 8,663 au député sortant, M. Lebaudy; le 21 août 1881, avec 6,267 voix contre 7,551 à M. Lebaudy; le 4 avril 1886, à l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise, avec 317 voix sur 1,309 votants, et, le 18 avril 1886, à une nouvelle élection sénatoriale en Seine-et-Oise, avec 373 voix sur 1,310 votants.

HEYDEN. — Voy. BELDERBUSCH.

HIGONET (PHILIPPE, BARON), député de 1827 à 1830, né à Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron) le

5 mai 1782, mort au château de Vayrac (Cantal) le 12 février 1859, s'engagea en 1803 au 4^e régiment d'infanterie légère, assista à toutes les grandes batailles de l'empire, fut blessé à Austerlitz et à Léna, eut un pied gelé en Russie, se signala au siège de Hambourg et reçut un coup de lance à Mont-Saint-Jean. Chevalier de la Légion d'honneur après Léna, il avait été promu colonel le 1^{er} mars 1814, et créé baron de l'Empire. En 1816, il commanda la légion du Cantal et reçut la croix d'officier. Colonel de cette légion, devenue le 9^e de ligne en 1820, il fit la campagne d'Espagne en 1823, fut nommé maréchal-de-camp, commanda la brigade de blocus de Saint-Sébastien, et, à la fin de la guerre, reçut la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Président du collège électoral du Cantal, il fut élu député dans le 1^{er} arrondissement de ce département (Aurillac), le 17 novembre 1827, par 233 voix (303 votants, 371 inscrits), contre 84 à M. Delolme de Lalaubert, et fit, à la Chambre, un rapport sur le traitement des officiers en demi-solde. Commandant (1828) d'une brigade à l'armée expéditionnaire de Morée, il se distingua à Navarin et fut promu commandeur de Saint-Louis. Réélu député le 23 juin 1830, par 201 voix (333 votants, 378 inscrits), contre 96 à M. Parra, et 35 à M. Salvage, il donna sa démission après les événements de juillet, par la lettre suivante :

« Paris, 12 août 1830.

« Monsieur le président,

« Arrivé aujourd'hui à Paris, je m'empresse d'avoir l'honneur de vous informer que ma conscience m'oblige à donner ma démission de député du Cantal; je vous prie de la faire agréer à la Chambre, et de l'informer en même temps que je fais les vœux les plus ardents pour le bonheur des Français et pour la prospérité de notre chère patrie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le baron HIGONET. »

Il fut mis dans le cadre de disponibilité, se retira à Aurillac, où il s'occupa exclusivement d'agriculture, et devint président de la Société d'agriculture du Cantal. Le 30 mai 1848, il fut admis à la retraite comme général de brigade.

HILAIRE (JACQUES-BERNARD), député en 1791, né en 1753, mort à une date inconnue, homme de loi à Monestier (Haute-Loire), puis administrateur du district du Pay, fut élu, le 30 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 130 voix sur 260 votants. Il vota avec la majorité et prit la parole, à la séance du 21 octobre 1791, pour protester contre les envahissements des membres du clergé et pour demander que les fonctions purement civiles leur fussent interdites. « Qu'uniquement occupés aux nobles emplois de la religion, vos prêtres, dit-il, ne soient jamais admis ni à faire vos lois, ni à les faire exécuter; leur influence est toujours dangereuse et leur opinion suspecte. » Il se prononça pour la liberté des cultes. On perd sa trace après la session.

HILLION (JOSEPH-LAURENT-MARIE), député de 1885 à 1889, né à Bourbriac (Côtes-du-Nord) le 3 septembre 1821, étudia le droit et fut, de 1860 à 1882, juge de paix du canton de Bourbriac. Membre du conseil général des Côtes-du-Nord pour le même canton en 1883, il devint se

crétaire de ce conseil, et, porté aux élections législatives du 4 octobre 1895, sur la liste conservatrice des Côtes-du-Nord, fut élu député, le 3^e sur 9, par 70,756 voix (113,479 votants et 163,318 inscrits); il siégea à droite et vota constamment avec la minorité monarchiste, sans jamais paraître à la tribune. En dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

HIMBERT DE FLIGNY (LOUIS-ALEXANDRE BARON), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et membre du Tribunal, né à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) le 12 décembre 1750, mort à la Ferté-sous-Jouarre le 11 juin 1825, « fils de sieur Jean-Antoine Himbert de Pérolle, conseiller du roi, receveur des octrois de la Ferté-sous-Jouarre, et de Louise-Constance Buisson, son épouse, » était, en 1771, officier forestier de la maîtrise de Clermont-en-Beauvoisis. Ardent adepte de la Révolution, il fut nommé maire de la Ferté-sous-Jouarre en 1791, puis élu membre de la Convention par le département de Seine-et-Marne, le 7 septembre 1792, le 8^e sur 11, avec 146 voix sur 186 votants. Secrétaire de cette assemblée, il fit décréter la démonétisation des assignats à face royale, et participa à la prise en considération de plusieurs mesures révolutionnaires. Mais ses opinions se modifièrent et s'adoucirent lors du procès de Louis XVI. Au 3^e appel nominal il répondit : « Je viens comme législateur, et non comme juge, prononcer une mesure de sûreté générale. Je déclare que ce n'est point le refus de l'appel au peuple qui m'y détermine, c'est le sentiment intime que je n'ai pas le pouvoir de juger. Le peuple m'en a convaincu en nommant des hauts jurés pour une haute cour nationale. Il ne m'a pas donné un pouvoir dont il avait investi ces hauts jurés. Vous avez cassé la haute cour nationale. Eh! ne craignez-vous pas que l'histoire ne vous accuse d'avoir usurpé un pouvoir qui vous manquait? Je vote pour la reclusion pendant la guerre, et le bannissement après la paix. » Il ne prit ensuite la parole que sur des questions de finances. Chargé, en 1793, de veiller aux approvisionnements de Paris, il remplit cette mission avec beaucoup d'habileté et d'énergie, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de Seine-et-Marne au Conseil des Anciens, par 137 voix sur 236 votants. Il y parla contre l'impôt des patentes, pour la libre circulation des grains, et en faveur des fugitifs du Bas-Rhin que l'on voulait assimiler aux émigrés. Partisan de Bonaparte et favorable au 18 brumaire, il fut nommé membre du Tribunal, le 4 nivôse an VIII, soutint la politique du premier Consul et s'occupa principalement d'administration forestière. Préfet des Vosges le 6 brumaire an XII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant, chevalier de l'Empire le 5 octobre 1808, et baron le 14 février 1810, il se signala pendant l'invasion par l'énergie de sa résistance, fut arrêté par les Cosaques au mois de janvier 1814, entre Epinal et Igny, et interné à Ulm, où il resta jusqu'à la paix. Aux Cent-Jours, il refusa la préfecture de Tarn-et-Garonne. On a de lui : *la Mort de Henri de Guise*, tragédie en cinq actes (Aubusson-Paris, 1823), qui ne fut jamais représentée.

HINGANT (JACQUES-NICOLAS), député en 1789, né à Andel (Côtes-du-Nord) le 10 septembre 1745, mort à Andel le 3 septembre 1822, d'une famille bourgeoise du pays de Lamballe, était recteur d'Andel, sa paroisse natale, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Saint-Brieuc. Il se réunit au tiers-état, mais refusa le serment à la Constitution civile, vota avec la droite, adhéra à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés, et signa la protestation du 12 septembre 1791, à la clôture de l'Assemblée. Puis il émigra, habita Jersey, passa de là en Angleterre, et revint, à l'époque du Concordat, prendre possession de son ancien presbytère, qu'il ne quitta plus qu'à sa mort (1822).

HINGRAY (JOSEPH-CHARLES), représentant du peuple en 1848, né à Epinal (Vosges) le 24 octobre 1796, mort à Paris le 7 juin 1870, libraire à Paris, colonel de la 10^e légion de la garde nationale, connu par le procès que lui valut son refus de se soumettre au péage du pont des Arts, fut élu représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par 64,063 voix (85,950 votants, 106,755 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité de la Justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grevy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la session, il reprit son métier de libraire.

HINSSELIN (FRANÇOIS), député en 1791, né à Paris le 26 décembre 1755, mort en 1810, « fils de Pierre-Augustin Hinsselin, marchand épicier-apothicaire, rue Saint-Jacques, de cette paroisse (Paris), et de Marie Guibert, sa femme, » fut, au début de la Révolution, procureur-syndic du district de Clermont (Oise), puis « magistrat de sûreté » dans la même ville. Le 4 septembre 1791, il fut élu député de l'Oise à l'Assemblée législative, le 9^e sur 12, par 264 voix (355 votants). Hinsselin s'y fit peu remarquer, et se borna à voter silencieusement avec la majorité.

HIS (JEAN), député de 1827 à 1848, né à Bellore (Orne) le 26 octobre 1782, mort à Argentan (Orne) le 18 mars 1854, avocat à Argentan, conseiller municipal, maire de cette ville, conseiller général, fut successivement élu député dans le 2^e arrondissement électoral de l'Orne (Argentan), le 17 novembre 1827, par 188 voix (308 votants, 374 inscrits), contre 115 à M. le comte de Chambray; le 23 juin 1830, par 227 voix (340 votants, 392 inscrits), contre 113 à M. le comte de Choiseul; le 5 juillet 1831, par 203 voix (221 votants, 303 inscrits); le 21 juin 1834, par 160 voix (226 votants, 293 inscrits), contre 59 à M. de Fontenay; le 4 novembre 1837, par 154 voix (199 votants, 301 inscrits); le 2 mars 1839, par 178 voix (241 votants); le 9 juillet 1842, par 172 voix (207 votants, 333 inscrits), contre 11 à M. de Joué; le 1^{er} août 1846, par 182 voix (233 votants, 339 inscrits). Sous Charles X, il appuya le ministère Martignac, combattit le ministère Polignac et fut des 221. Sous Louis-Philippe, ministériel un peu hésitant, il suivit

en général la politique de M. Dupin, s'abstint dans l'affaire Pritchard, vota pour la proposition sur les députés fonctionnaires et contre celle relative aux annonces judiciaires. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

HIS. — Voy. BUTENVAL (BARON DE).

HITTE (JEAN-ERNEST DUCOS, VICOMTE DE LA), ministre, représentant en 1850-51 et sénateur du second Empire, né à Bessières (Haute-Garonne) le 5 septembre 1789, mort à Bessières le 22 septembre 1878, passa par l'École polytechnique, en sortit en 1809 lieutenant d'artillerie, et fit ses premières campagnes en Espagne où il gagna le grade de capitaine. Il servit la Restauration, fit partie de l'expédition d'Espagne en 1823, d'où il revint colonel, puis de celles de Morée (1828) et d'Alger (1830), en qualité de maréchal-de-camp. M. de la Hitte était alors attaché à la personne du Dauphin. La révolution de juillet interrompit momentanément sa carrière. Toutefois, en 1838, il devint commandant de l'École d'artillerie de Besançon, fut chargé, en 1839, du commandement de l'artillerie en Afrique, et, après s'être distingué aux combats de Mouzatta et de Méneah, obtint le brevet de lieutenant-général, le 21 juin 1840; il fut nommé ensuite président du comité d'artillerie. Mis à la retraite d'office par un décret du gouvernement provisoire (1848), le général de la Hitte, dont les sentiments antirépublicains étaient bien connus, se rallia au parti de L.-N. Bonaparte, et, bien qu'il n'eût encore aucune situation parlementaire, fut choisi par lui comme ministre des Affaires étrangères en novembre 1849, portefeuille qu'il garda jusqu'au 9 janvier 1851. Il fit une première tentative infructueuse à Paris, lors des élections partielles du 10 mars 1850, pour entrer à l'Assemblée législative: il n'obtint que 125,478 voix sur 260,198 votants; mais il fut plus heureux, le 3 novembre de la même année, et devint représentant du Nord avec 63,891 voix (63,497 votants, 42,205 inscrits), en remplacement de M. Wallon, démissionnaire. Il ne conserva son siège que peu de temps; ayant donné sa démission de représentant en mai 1851, il fut nommé inspecteur de l'École polytechnique, adhéra au coup d'Etat de décembre, fit partie de la Commission consultative, et, le 26 janvier 1852, fut appelé au Sénat. Il y siégea pendant toute la durée de l'Empire, parmi les partisans fidèles du gouvernement de Napoléon III, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Grand-croix de la Légion d'honneur du 10 août 1853.

HOCHET (AUGUSTIN-GUILLAUME), député en 1791, né à Manneville-ès-Plains (Seine-Inférieure) le 18 février 1751, mort à une date inconnue, était cultivateur avant la Révolution. Il se déclara pour les idées nouvelles, fut élu (novembre 1790) juge de paix de la 2^e section du canton de Saint-Valéry-en-Caux, et, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de cette élection manque aux Archives). Il appartint à la majorité, et revint dans son département, où il remplit plus tard (28 pluviôse an IX) les fonctions de juge de paix à Saint-Valéry-en-Caux.

HOCHET (PROSPER), député de 1846 à 1848, né à Paris le 26 avril 1810, mort à Paris le 19 mai 1883, entra dans l'administration et devint, sous Louis-Philippe, secrétaire général du conseil d'Etat. Le 1^{er} août 1846, il fut élu député par le 3^e collège du Cher (Saint-Amand),

avec 216 voix sur 269 votants et 427 inscrits, contre 145 à M. Bonnaire, député sortant. M. P. Hochet prit place au 9^e banc du centre droit et vota, jusqu'à la révolution de février 1848, pour le ministère Guizot. « M. Hochet est-il du centre gauche ou ministériel? demandait un biographe. Les électeurs n'y ont pas trop réfléchi; ils tenaient à punir M. Bonnaire de sa défection scandaleuse, et lui ont substitué le premier venu. C'est fort bien, mais si M. Bonnaire est châtié, le ministère l'est-il? Non, car M. Hochet vote pour lui. » Il rentra dans la vie privée en 1848.

HOCHSTUHL (ALPHONSE), représentant du peuple en 1850-51, né à Montbéliard (Doubs) le 16 octobre 1823, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 9 juillet 1875, exerçait à Strasbourg la profession d'instituteur primaire. D'opinions républicaines avancées, il fut porté par le parti démocratique du Bas-Rhin sur la liste formée dans ce département en vue de remplacer cinq représentants condamnés pour l'affaire du 13 juin 1849, et, élu, le 10 mars 1850, le 5^e et dernier, représentant du peuple à l'Assemblée législative, par 54,406 voix (97,491 votants, 137,534 inscrits), il alla siéger à la Montagne. M. Hochstahl vota en toute circonstance avec la minorité républicaine de l'Assemblée, se prononça contre les lois répressives, et protesta contre le coup d'Etat, qui le rendit à la vie privée.

HOCQUART (MATHIEU-LOUIS), député de 1820 à 1827 et de 1828 à 1831, né à Paris le 4 juin 1760, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 14 mai 1843, d'une famille de magistrats, étudia le droit et resta volontairement à l'écart des emplois publics sous le Consulat et l'Empire. « Pendant les Cent-Jours, écrit un biographe, il fut assez heureux pour rendre ces services à la cause royale, et on l'en récompensa en l'improvisant premier président de la cour royale de Toulouse. » M. Hocquart occupait en effet cette fonction, lorsqu'il fut, le 13 novembre 1830, élu député par le collège de département de la Haute-Garonne, avec 227 voix (385 votants, 412 inscrits). Il prit place à droite, opina avec la majorité, fut renommé, le 10 octobre 1821, par 250 voix (271 votants, 404 inscrits), et, devenu président du grand collège de la Haute-Garonne, obtint encore sa réélection, le 6 mars 1824, par 259 voix (292 votants, 357 inscrits). Il se montra tout dévoué au ministère Villèle et parut quelquefois à la tribune pour appuyer sa politique. Il désirait vivement la pairie, à laquelle, pourtant, il ne parvint pas. « Quand M. Hocquart pérorait à la Chambre, dit le biographe déjà cité, on le croirait assis sur les fleurs de lis, et l'entendre prononcer un arrêt. Son ton est lent, monotone, solennel, et son organe caverneux envoie au loin les dernières syllabes... » Le 17 novembre 1827, il se présenta sans succès dans le 1^{er} arrondissement de la Haute-Garonne (Toulouse), et n'obtint que 101 voix contre 205 à l'élu, M. Dubourg. Mais il prit sa revanche l'année d'après et rentra à la Chambre, le 24 février 1828, comme l'élu du 3^e arrondissement du même département (Villefranche), avec 83 voix sur 163 votants et 217 inscrits. Il vota pour le ministère Polignac, ne fut pas des 221, fut encore réélu, le 3 juillet 1830, par le collège de département de la Haute-Garonne, avec 222 voix (329 votants, 351 inscrits), se résigna, après les journées de juillet, à prêter serment à Louis-Philippe, resta député jusqu'en 1831, et présida la cour de Toulouse

jusqu'à sa mort (1843). Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Malte.

HOCQUART (GILLES-TOUSSAINT), COMTE DE TERROT, pair de France, né à Bréauté (Seine-Inférieure) le 5 septembre 1765, mort à Paris le 3 décembre 1835, « fils de messire Toussaint Hocquart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, et de noble dame Marie-Anne Compoint de Boalhard, son épouse, » fut créé comte de l'Empire le 21 novembre 1810, et nommé pair de France le 5 novembre 1827. Ses services ont été fort obscurs, puisqu'une biographie du temps, consacrée aux soixante-seize, ne lui accorde que cette mention : « Hocquart (le comte), rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 114. » Son élévation à la pairie fut du nombre de celles qui furent annulées par la Charte de 1830.

HODICQ (COMTE D'). — Voy. COURTEVILLE.

HOFER (JOSUÉ), représentant en 1849, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 31 juillet 1805, était manufacturier dans sa ville natale. Républicain, il fut inscrit, aux élections du 13 mai 1849 pour la Législative, sur la liste du parti démocratique socialiste, et, élu représentant du Haut-Rhin, le 8^e su. 10, par 33,776 voix (118,335 inscrits), il siégea à la Montagne. M. Hofer soutint l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa la proposition de mise en accusation du président de la République et des ministres, ainsi que l'appel à l'insurrection, et se rendit, le 13 juin, au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Des poursuites ayant été autorisées contre lui par la majorité de l'Assemblée, il fut impliqué dans le procès jugé par la Haute-Cour de Versailles; mais il avait quitté, dès le 1^{er} juillet, le domicile qu'il occupait à Paris, rue de la Paix, n° 22, et c'est par contumace qu'il fut condamné à la déportation. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

HOFFELIZE (JOSEPH-GASPARD, COMTE D'), député de 1822 à 1827, et pair de France, né à Nancy (Meurthe) le 5 janvier 1765, mort à Longuyon (Moselle) le 6 janvier 1849, « fils de haut et puissant seigneur Messire Charles-George, comte d'Hoffelize, chevalier, seigneur de Valfroicourt et autres lieux, chambellan de leurs Majestés Impériales, colonel d'un régiment de grenadiers royaux de son nom, et de haute et puissante dame Madame Marie-Louise de Netancourt, son épouse, » fut lieutenant-colonel de cavalerie sous l'ancien régime. A la Restauration, il devint conseiller général de la Moselle, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Le 20 novembre 1822, il fut élu député du collège de département de la Moselle, par 121 voix (198 votants, 228 inscrits), et réélu, le 6 mars 1824, par 118 voix (197 votants, 222 inscrits). Il appuya tous les projets ministériels présentés à la Chambre septennale. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il fut mis à la retraite comme lieutenant-colonel de cavalerie le 25 février 1829, et vit sa nomination à la Chambre haute annulée par la Charte de 1830.

HOFFELIZE (CHRISTOPHE-THIÉBAULT, COMTE D'), député de 1824 à 1827, né à Nancy (Meurthe) le 20 septembre 1767, mort à Nancy le 2 juin 1842, frère du précédent, quitta la France au début de la Révolution, servit dans l'armée de Condé et, rentré en France sous le Con-

sulat, n'exerça aucune fonction jusqu'au retour des Bourbons. Alors il reprit du service comme lieutenant-colonel de cavalerie; puis il fut élu, le 6 mars 1824, député de la Meurthe, au collège de département, par 177 voix (194 votants, 224 inscrits). M. d'Hoffelize siégea à droite et fit partie de la majorité qui soutint M. de Villèle au pouvoir. Des affaires de famille l'éloignèrent de la Chambre pendant une grande partie de la session de 1825. Chevalier de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'honneur, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-colonel le 25 février 1829.

HOFFMANN (JOSEPH-ANDRÉ), député au Corps législatif en l'an X, né à Mayence (Allemagne) en 1753, mort à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) le 12 septembre 1849, était professeur à Mayence. Il présida, en mars 1793, la convention nationale de cette ville, et prit la fuite lorsque les Français se retirèrent. Plus tard, après l'annexion, il fut appelé aux fonctions de receveur général du département du Mont-Tonnerre, et le 4 nivôse an X fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter ce département au Corps législatif. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

HOHENLOHE (LOUIS-ALOYS-JOACHIM-FRANÇOIS-XAVIER-ANTOINE DE), PRINCE DE WALDENBURG-BARTEINSTEIN, pair de France, né à Bartheimstein (Prusse) le 18 août 1765, mort à Paris le 31 mai 1829, d'une famille souveraine originaire de Franconie et déjà puissante au neuvième siècle, était colonel des chevaux-légers de Lissange en 1788, puis colonel propriétaire du régiment de Hohenlohe; il fit campagne avec lui, de 1792 à 1794, à l'avant-garde de l'armée de Condé. Il montra autant de sang-froid que de courage à Bommel, à Wissembourg, au lac de Constance, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1795, et, lorsque la cause des Bourbons parut perdue, entra au service de l'Autriche comme général-major (1799). Lieutenant-général en 1801, gouverneur des deux Gallicies en 1807, il fut sommé par Napoléon de quitter le service de l'Autriche, et de rentrer dans sa principauté; sur son refus, cette principauté fut réunie au royaume de Wurtemberg. Le prince de Hohenlohe se battit à Leipsig, et, en 1814, s'empara de Trozet au nom des alliés. Louis XVIII lui accorda, en 1815, des lettres de grande naturalisation, et lui fit don du château de Lunéville. En 1823, il commanda une division de l'armée française en Espagne, fut nommé maréchal de France en 1827, et pair de France le 5 novembre de la même année. Il mourut moins de deux ans après. On a de lui : *Réflexions militaires* (1818). Commandeur de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, grand-croix de Sainte-Anne de Russie, etc., etc.

HONNORE (AUGUSTE-JULES-LÉON), sénateur de 1879 à 1886, né à Monthureux-sur-Saône (Vosges) le 29 septembre 1836, mort à Paris le 5 mai 1886, fils d'un juge de paix de Saint-Mihiel (Meuse), fit ses classes au collège d'Épinal et son droit à Paris. Reçu avocat, il s'inscrivit au barreau de Saint-Mihiel, entra dans la magistrature sous l'Empire, successivement comme substitut à Saint-Mihiel (15 avril 1865), à Épinal (21 novembre 1866), et fut nommé procureur impérial à Mirecourt le 4 octobre 1868. Rallié à la République après 1870, il s'occupa assez activement de politique, soutint le gouvernement de Thiers comme président d'un comité démocratique électoral à Mirecourt, et,

nommé procureur de la République à Verdun (novembre 1871), quitta bientôt ce poste pour celui de substitut du procureur général à Nancy (16 août 1872). Il s'y distingua, fut promu, le 8 janvier 1877, procureur de la République à Nancy, et fut révoqué la même année par le gouvernement du Seize-Mai pour avoir publiquement refusé de poursuivre des journaux républicains de la région. M. Dufaure le réintégra dans ses fonctions en 1878. Le 5 janvier 1879, M. Honnoré, porté comme candidat républicain dans la Meuse aux élections sénatoriales, fut élu par 395 voix sur 649 votants. Le second sur deux, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, vota pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la politique opportuniste, pour la modification du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, prit quelquefois la parole dans l'Assemblée, et succomba à Paris, en 1883, aux suites d'un accès de goutte.

HOPSOMÈRE (CONSTANT-LOUIS), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Gand (Belgique) en 1752, mort à une date inconnue, administrateur du département de l'Escaut, fut élu par ce département, le 21 germinal an VI, député au Conseil des Anciens, avec 103 voix sur 154 votants. Il fit affecter l'église de Saint-Pierre de Gand à l'établissement d'un musée, devint secrétaire du Conseil, donna son opinion sur les élections du département de l'Escaut, et, s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, fut désigné par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter ce département au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1803.

HORN (JEAN-PHILIPPE-CHRISTOPHE-LÉOPOLD, BARON), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Kaiserslautern (Bavière) le 25 septembre 1756, mort à une date inconnue, fut grand-bailli dans son pays natal, puis président du tribunal des Deux-Ponts. Sous la domination française, le baron Horn fut élu (7 mars 1807), par le Sénat conservateur, député du département du Mont-Tonnerre au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1811.

HORTEUR (JULES-FRANÇOIS), député depuis 1876, né aux Chavannes (Savoie) le 17 septembre 1842, se fit recevoir avocat, devint maire des Chavannes, conseiller général du canton de la Chambre depuis le 8 octobre 1871, et, partisan d'une république modérée, se présenta à la députation, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Il fut élu, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 5,535 voix sur 9,897 votants et 12,820 inscrits, contre 4,284 voix au député sortant, conservateur, M. Grange-Humbert. Il prit place au centre gauche, vota contre l'amnistie plénière, pour la proposition Gatineau, pour l'augmentation du traitement des desservants, contre le cabinet de Broglie-Fourton, et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il fut réélu député le 14 octobre 1877, par 5,785 voix sur 10,835 votants, et 13,088 inscrits, contre 5,037 voix à M. Grange-Humbert, candidat du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Il se fit inscrire à l'Union républicaine, sans approuver la politique antireligieuse de certains ministères

républicains, qu'il soutint d'ailleurs sur les autres questions. Aux élections du 21 août 1881, il fut réélu, sans concurrent, par 8,029 voix sur 8,422 votants et 13,928 inscrits, continua de siéger à la gauche modérée, et, porté, au renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Savoie, fut élu, le 1^{er} sur 4, avec 30,466 voix sur 53,829 votants et 67,617 inscrits. M. Horteur a été plusieurs fois nommé secrétaire de la Chambre, récemment encore le 8 janvier 1889; il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet).

HOTTINGUER (JEAN-CONRAD, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Zurich (Suisse) le 15 février 1764, mort dans son domaine de Piple, commune de Boissy Saint-Léger (Seine-et-Oise), le 12 septembre 1841, fonda à Paris une importante maison de commerce qu'il dirigea longtemps et qui lui valut, en France et à l'étranger, une situation considérable. Créé baron de l'Empire le 19 septembre 1810, il commanda en 1814, comme colonel, la 3^e légion de la garde nationale à Paris, et fut, le 8 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, « par le commerce » du département de la Seine, avec 72 voix sur 113 votants et 216 inscrits. Après la session, il reprit ses occupations, devint président de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce et régent de la Banque de France, puis se retira des affaires, qu'il abandonna à son fils aîné. « M. Hottinguer, écrivit le *Moniteur* en annonçant sa mort, était un des négociants qui, depuis un demi-siècle, avaient le plus honoré le commerce de notre pays. Il avait occupé successivement, dans le cours de son utile carrière, presque toutes les places auxquelles un négociant peut être appelé par l'estime de ses concitoyens. »

HOUDAILLE (JULES-NICOLAS-PIERRE), député de 1885 à 1889, né à Avallon (Yonne) le 24 avril 1816, avocat, maire de cette ville et membre du conseil général de l'Yonne, fut inscrit, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de son département, réunit, au premier tour de scrutin, 31,614 voix, et fut élu, au scrutin de ballottage, le 6^e et dernier, député de l'Yonne, par 52,267 voix sur 86,690 votants et 109,551 inscrits. M. Houdaille fit partie de la majorité gouvernementale, avec laquelle, sans paraître à la tribune, il opina presque constamment, pour les ministères Rouvier et Tirard, et contre la revision de la Constitution; il s'abstint cependant sur l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Président du comice agricole d'Avallon depuis 1879, M. Houdaille est membre de plusieurs sociétés de bienfaisance et officier d'Académie.

HOUBERT (MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Flèche (Sarthe) le 30 juin 1768, mort au Mans (Sarthe) le 9 mai 1842, était notaire à la Flèche, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer et obtint sa réélection le 24 germinal an VII. Son nom n'est pas au *Moniteur*.

HOUBEERT (JOSEPH-LOUIS-NOEL), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Loué (Sarthe) le 27 décembre 1755, mort à une date inconnue, notaire à Loué, fut, le 25 germinal an VII, élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents; il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à siéger comme député de la Sarthe au nouveau Corps législatif, d'où il sortit en 1803.

HOUDET (GUILLAUME-BENOIT), député en 1789, né à Meaux (Seine-et-Marne) le 6 février 1744, mort à Château-Thierry (Aisne) le 14 mars 1812, était lieutenant criminel à Meaux avant la Révolution. Elu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Meaux, le 20 mars 1789, il fut « adjoint au doyen des communes », et ne prit la parole que pour proposer de placer Laborde, lieutenant général de Crécy, sous la sauvegarde de la loi. Le *Moniteur* ne mentionne pas autrement son nom.

HOUDETOT (FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE, VICOMTE D'), pair de France, représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Paris le 16 mai 1778, mort à Paris le 20 janvier 1859, était le petit-fils de Mme d'Houdetot, la célèbre amie de J.-J. Rousseau. La conscription le fit, en 1798, canonnier pendant quelque temps. Puis il s'adonna aux arts et travailla dans les ateliers de Regnault et de Davil. Entré, en février 1806, au conseil d'Etat comme auditeur, il reçut, en octobre de la même année, une mission d'intendant civil (administrateur des contributions indirectes) à Berlin pendant l'occupation de la Prusse, revint en France et fut nommé (janvier 1806) sous-préfet de Château-Salins. Chargé ensuite (le 18 septembre) de la préfecture de l'Escant, il fut créé baron de l'Empire le 18 juin 1809, et chevalier de la Légion d'honneur le 29 mai 1810, puis officier du même ordre le 30 juin 1811. Préfet de Bruxelles en 1812, le comte d'Houdetot n'abandonna ce poste, deux ans plus tard, qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance contre les alliés. Il n'accepta aucune fonction sous la première Restauration. Le 12 juin 1815, Louis XVIII lui confia la préfecture du Calvados, occupée militairement par les Prussiens qui y avaient frappé d'énormes contributions de guerre. M. d'Houdetot, ayant résisté à ces exactions avec énergie, fut arrêté, gardé à vue, et se voyait menacé d'être conduit en Prusse, lorsque le gouvernement obtint non sans peine son élargissement. Il eut à s'opposer ensuite aux injonctions des « volontaires royaux » dont le duc d'Aumont était le chef; mal soutenu par le ministre de l'Intérieur, M. de Vaublanc, il donna sa démission; peu de temps auparavant, il avait sauvé le général Grouchy en le prévenant que l'ordre était donné de l'arrêter. Le 5 mars 1819, le ministre Decazes appela M. d'Houdetot à la Chambre des pairs, où il siégea parmi les royalistes constitutionnels: ayant accepté en 1830 la monarchie de Louis-Philippe, il conserva son siège jusqu'en 1848. Lors des élections du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative, il fut

élu représentant du Calvados, le 6^e sur 10, par 63,365 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits). M. d'Houdetot prit place à droite, appartenant à la majorité conservatrice et monarchiste, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., se rallia à la politique de l'Elysée, et, après le coup d'Etat, fut désigné comme le candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Calvados, et élu député, le 29 février 1852, par 19,456 voix sur 19,781 votants et 33,307 inscrits. Il prit part à l'établissement du régime impérial qu'il soutint de ses votes dans les rangs de la droite dynastique, fut réélu, comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 17,762 voix (18,135 votants, 32,688 inscrits), et mourut en 1859, pendant la législature. Il était, depuis le 30 mai 1837, commandeur de la Légion d'honneur, et, depuis 1841, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts.

HOUDETOT (CHARLES-ILE-DE-FRANCE, COMTE D'), député de 1837 à 1839 et de 1842 à 1848, né à Fort-Nord-Ouest (Ile-de-France) le 6 juillet 1789, mort à Carlepont (Oise) le 5 octobre 1866, frère du précédent, entra à quinze ans dans la marine comme novice et assista à presque toutes les escarmouches que la flottille de Boulogne livra à la croisière anglaise. A Trafalgar, il fut grièvement blessé à bord de l'*Algésiras* (21 octobre 1805). Appelé à servir à terre en 1809, il fut nommé lieutenant au 1^{er} chasseurs à cheval, assista à Wagram, fit la campagne de Russie où il devint aide-de-camp de Davout, chef d'escadron et chevalier de la Légion d'honneur, défendit Hambourg en 1813, et, en 1815, suivit le prince d'Eckmühl à l'armée de la Loire. Remis en activité en 1818, il reçut la croix de Saint-Louis, prit part à la campagne d'Espagne en 1823, et fut promu lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur. Aide-de-camp du duc d'Orléans en 1826, colonel en 1830, maréchal-de-camp en 1836, grand-officier de la Légion d'honneur en 1840, lieutenant-général le 8 avril 1842, il fit plusieurs campagnes en Afrique et fut chargé de l'organisation des dix premiers bataillons de chasseurs à pied, dits chasseurs d'Orléans. Ses occupations militaires ne l'empêchèrent point d'exercer un mandat législatif. Il fut élu député par le 3^e collège du Calvados (Bayeux), le 4 novembre 1837, avec 285 voix (487 votants, 735 inscrits); il obtint, aux élections suivantes, le 2 mars 1839, le même chiffre de voix (325) que son concurrent, M. Gourdièr-Deshameaux, qui fut élu au bénéfice de l'âge. Cette élection ayant été annulée par la Chambre, M. d'Houdetot l'emporta cette fois avec 335 voix (644 votants), contre 328 à M. Gourdièr-Deshameaux. L'élection fut encore annulée, et, finalement, M. d'Houdetot échoua, le 5 juillet 1839, avec 298 voix contre 327 à son concurrent, M. Gourdièr-Deshameaux, élu. Mais au renouvellement du 9 juillet 1842, M. d'Houdetot fut élu par 368 voix (712 votants, 872 inscrits), contre 281 à M. Gourdièr-Deshameaux et 56 à M. de Caumont, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 436 voix (679 votants, 910 inscrits), contre 214 à M. Gourdièr-Deshameaux. Très dévoué à la famille d'Orléans, il appuya toutes les motions ministérielles, et fut mis d'office à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1848.

HOUDOUART (FRANÇOIS-ROBERT), député au Corps législatif de l'an XIV à 1810, né à Orléans (Loiret) le 6 juin 1761, mort à Paris le 10 février 1810, « fils de François Houdouart et

de dame Thérèse Benoist, » était, en 1800, ingénieur des ponts et chaussées du département de l'Yonne, lorsque le premier Consul lui donna la direction des travaux du Simplon. Plus tard, il fut appelé à Naples, et alla visiter le Vésuve; le désir de se livrer à des expériences nouvelles l'ayant fait descendre dans le cratère du volcan, les observations qu'il publia furent accueillies avec éloge. Les journaux du temps contenaient un récit curieux de cette entreprise hardie. Le 2 vendémiaire an XIV (1806), Houdouart, sur la présentation du corps électoral de l'Yonne, fut désigné par le Sénat conservateur comme député de ce département au Corps législatif; il y siégea jusqu'à sa mort.

HOUEL (JEAN-HUBERT), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Deycymont (Vosges) le 4 avril 1802, d'une famille de cultivateurs, fut destiné d'abord à l'enseignement et admis à l'École normale; sorti de cet établissement à son licenciement (1822), il préféra l'étude du droit, se fit recevoir avocat et s'établit comme notaire à Saint-Dié. Après avoir exercé cette profession pendant dix ans (de 1827 à 1837), il se fit inscrire au barreau de Saint-Dié, fit partie du conseil d'arrondissement (1842), adhéra timidement en 1848 à la République, et fut élu, le 23 avr., le 8^e sur 11, par 58,194 voix (85,950 votants, 106,755 inscrits), représentant des Vosges à l'Assemblée constituante. M. Houël fit partie du comité de l'instruction publique, et vota avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Croussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition romaine. Son opposition extrêmement modérée au gouvernement de L.-N. Bonaparte paraît s'être bornée à opiner, le 12 mars 1849, contre l'augmentation de 50.000 francs par mois demandée pour le traitement du président de la République; il soutint le ministère Odilon Barrot. Réélu à la Législative par le même département, le 13 mai 1849, le 2^e sur 9, avec 35,272 voix (71,000 votants, 116,982 inscrits), il conforma ses opinions et ses votes à ceux du groupe dont Dufaure était l'inspirateur, protesta à la mairie du 10^e arrondissement contre le coup d'Etat de décembre, et rentra dans la vie privée, après quelques jours de détention.

HOUITTE DE LA CHESNAIS (JEAN-JOSEPH-THOMAS), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Bonnaban (Ille-et-Vilaine) le 21 septembre 1753, mort le 8 mars 1825, « fils de maître Thomas Houitte, sieur de la Chesnais, procureur fiscal de cette province, et de demoiselle Charlotte-Jeanne Guichard, » étudia le droit et fut reçu, en 1777, avocat au parlement de Rennes. Au début de la Révolution, il devint (1790) premier juge au tribunal de district de Saint-Malo. Mais ses opinions modérées le rendirent suspect, et il fut, en 1793, suspendu de ses fonctions et détenu à Saint-Malo. Rendu à la liberté et à ses fonctions après le neuf thermidor, il devint, en l'an II, administrateur du district, puis, en l'an VII, premier juge suppléant au tribunal du département, et, en l'an VIII, président du tribunal civil de Saint-Malo. Le 8 mai 1811, Houitte de la Chesnais fut élu par le Sénat conservateur député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif. Il y vota en

1814 la déchéance de Napoléon I^{er}, et siégea jusqu'en 1815.

HOULIÈRES (LOUIS-CHARLES-AUGUSTE DE), député en 1791, membre de la Convention, né au château de Marthon (Maine-et-Loire) le 26 janvier 1750, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 14 mars 1802, fils d'un ancien cornette de cavalerie au régiment de Vintimille, et de Julie Belot de Marthon, suivit la carrière militaire, fut quelque temps officier au régiment de Flandres-infanterie, et se fixa, dans les premiers temps de la Révolution, à Angers, dont il fut élu maire le 1^{er} février 1790. Il s'était signalé de bonne heure comme un partisan des idées nouvelles par ses *Réflexions sur la prochaine tenue des États-Généraux* (1788), signées : *Un membre de la noblesse*, et par son *Projet de doléances pour la noblesse de la sénéchaussée d'Angers* (1789). Le 4 septembre 1790, Houlières eut à réprimer un soulèvement populaire causé par la hausse extrême des vivres et par les bruits d'accaparement. Le 7 septembre 1791, il fut élu, le 1^{er} sur 11, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, par 363 voix (535 votants, 663 inscrits). Il siégea dans la majorité, et, sans prendre la parole, vota régulièrement avec les réformateurs. On a de cette époque son *Opinion sur les comités* (Paris, 1791). Réélu, le 4 septembre 1792, le 3^e sur 11, député du même département à la Convention, il s'exprima ainsi au 3^e appel nominal, dans le procès de Louis XVI : « J'ai voté avec confiance que Louis était coupable de conspiration; mais je ne suis pas juge; comme législateur, je m'en tiens à des mesures de sûreté générale; je vote pour la détention pendant la guerre et la déportation à la paix. » Bientôt il dut, pour raison de santé, donner sa démission (16 avril 1793). Il revint alors à Angers, où il mourut oublié en 1802.

HOURIER-ELOY (CHARLES-ANTOINE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Maily (Somme) le 10 juin 1753, mort à une date inconnue, fils de Jean-Philippe Hourier et de Marie-Jeanne Delaunay, adopta les principes de la Révolution, et fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Somme, le 9^e sur 17, avec 327 voix (439 votants); mais les électeurs de la Somme révoquèrent aussitôt l'élection qu'ils venaient de faire, et remplacèrent Hourier-Eloy par Hérault de Séchelles. Celui-ci ayant opté pour Seine-et-Oise, la Convention, dans sa séance du 1^{er} octobre 1792, valida l'élection d'Hourier-Eloy. Hourier-Eloy vota pour la mort de Louis XVI. En l'an III, un décret de l'Assemblée l'envoya près l'armée navale de Toulon. A son retour, il fit décider que les représentants en mission, les commissions exécutives, agences, etc., seraient tenus de remettre, sous huit jours, l'état des marchés qu'ils auraient faits ou passés. Élu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, membre du Conseil des Cinq-Cents, il fit adopter, la même année, un projet déterminant le prix du papier timbré, et devint, en l'an V, secrétaire de l'Assemblée, d'où il sortit l'année d'après, pour être nommé administrateur de la régie de l'enregistrement et des domaines. Il devint (3^e jour complémentaire de l'an X) administrateur du Prytanée français.

HOUSSARD (GEORGES-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1879, né à Cerelles

(Indre-et-Loire) le 28 octobre 1814, mort le 7 juin 1885, avocat, s'occupa surtout d'agriculture, devint maire de Chauceaux et de Sonzay et conseiller général d'Indre-et-Loire. Porté par un groupe de citoyens indépendants, il échoua, le 1^{er} juin 1863, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription d'Indre-et-Loire, avec 4,543 voix contre 11,169 à l'élu officiel, M. Gouin, et 4,082 à M. Rivière, autre candidat d'opposition. Mais M. Gouin ayant été nommé sénateur, M. Houssard fut élu, dans la même circonscription, le 4 janvier 1868, au second tour de scrutin, par 10,980 voix (18,657 votants, 26,753 inscrits), contre 7,625 à M. Gouin fils. Réélu aux élections générales du 24 mai de l'année suivante, par 19,010 voix (27,425 votants, 36,614 inscrits), contre 7,169 à M. Rivière, il prit place dans le tiers-parti et vota la demande d'interpellation des 116. Les électeurs d'Indre-et-Loire l'éurent représentant à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 1^{er} sur 6, avec 64,283 voix (73,000 votants, 96,790 inscrits); il fit successivement partie du groupe Casimir Périer et du groupe Wallon, et vota tantôt avec le centre droit, tantôt avec le centre gauche, pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la dissolution, contre l'amendement Pascal Duprat. En 1873, il fit à la tribune une déclaration formelle en faveur d'un gouvernement issu de la souveraineté nationale. Porté, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, sur la liste conservatrice, il fut élu sénateur d'Indre-et-Loire par 184 voix sur 335 votants, et vota à la Chambre haute avec le centre constitutionnel; il échoua au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 113 voix sur 334 votants, et rentra dans la vie privée.

HOUSSET (ETIENNE-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à une date inconnue, commissaire du Directoire exécutif dans le département de l'Yonne, fut élu député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents, le 24 germinal an VI; il fit décider que la fête du 14 juillet serait célébrée le 26 messidor dans l'enceinte du Conseil, parla sur la répression du vagabondage, sur le partage des biens communaux et sur l'organisation du régime hypothécaire. Son opposition au coup d'Etat de brumaire le fit exclure le lendemain de la représentation nationale; il ne tarda pas à se rallier au nouveau régime, qui le nomma (9 germinal an VIII) commissaire près le tribunal d'Avallon.

HOUVENAGLE (JEAN-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 31 mai 1813, mort à Saint-Brieuc le 18 novembre 1865, avocat et propriétaire dans sa ville natale, sans passé politique, fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 16, par 69,822 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits). Il vota avec la droite pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre

la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la session, il retourna en Bretagne et se consacra à l'agriculture.

HOUYVET (HENRI-CHARLES-FRANÇOIS), député de 1876 à 1877, né à Cherbourg (Manche) le 27 janvier 1826, étudia le droit, fut reçu docteur, exerça quelque temps la profession d'avocat, et débuta dans la magistrature comme substitut à Valognes. Promu successivement en la même qualité à Coutances, puis procureur impérial à Vire et à Alençon, il devint, en 1870, conseiller à la cour de Caen, et entra dans la politique active lors des élections législatives de 1876. Il se présenta, le 20 février, comme candidat républicain conservateur dans la 1^{re} circonscription de Caen, en protestant de son respect pour « les grands principes sur lesquels reposent l'ordre social, la religion, la famille et la propriété ». Patronné par M. Bertauld, M. Houyvet fut élu député par 5,288 voix (10,462 votants, 14,944 inscrits), contre 5,065 voix à M. Desloges, conservateur. Il alla siéger au centre gauche, devint membre de la commission du budget, vota avec la majorité républicaine, fut des 363, et présenta avec M. Bethmont un contre-projet à la proposition d'amnistie de M. Gatineau, déclarant « la prescription de l'art. 637 du code d'instruction criminelle acquise, un mois après la promulgation de la présente loi, à tous les individus qui n'auraient encore été l'objet d'aucune poursuite ». L'amendement fut adopté par la commission, sauf pour les crimes de droit commun. Le 14 octobre 1877, il se porta de nouveau candidat à Caen; mais l'administration du 16 mai combattit vivement sa réélection, et il n'obtint que 5,372 voix contre 6,609 accordées au candidat monarchiste et officiel, M. Leforestier de Vendevre, élu. Conseiller honoraire depuis 1877, M. Houyvet a publié quelques travaux de jurisprudence.

HOUZÉ (DENIS-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Tournai (Belgique) le 25 février 1754, mort à une date inconnue, était avocat dans sa ville natale. La Révolution le fit, sous la domination française, successivement administrateur du département de Jemmapes, président du tribunal criminel de Mous, et président du tribunal des douanes à Anvers. Le 27 brumaire an XII, Houzé fut élu par le Sénat conservateur député du département de Jemmapes au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808. — Chevalier de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

HOUZEAU-MUIRON (JEAN-NICOLAS), député de 1838 à 1839 et de 1842 à 1844, né à Reims (Marne) le 17 juin 1801, mort à Reims le 19 octobre 1844, fabricant de produits chimiques à Reims, d'opinions libérales, très estimé de ses concitoyens, fut élu député du 2^e collège de la Marne (Reims) le 3 février 1838, en remplacement de M. de Bussières, invalidé, avec 124 voix (234 votants), contre 110 à M. Boulloche. Le 9 juillet 1842, il fut réélu par le 1^{er} collège électoral du même département (Reims *intra-muros*) avec 359 voix sur 582 votants. Il mourut en octobre 1844, et fut remplacé le mois suivant par M. Chaix d'Est-Ange. Antiministériel, M. Houzeau-Muiron avait voté constamment avec l'opposition libérale.

HOVERLANT DE BEAUWELAËRE (ADRIEN-ALEXANDRE-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Tournai (Belgique) le 9 mars 1758, mort à Tournai le 10 septembre 1840, fut d'abord avocat dans son pays natal. Juré élu de Tournai en 1790, il défendit la cause des « patriotes », accompagna le général Kochler dans sa retraite sur Mous lors de la défaite de son parti, fut nommé, en 1795, juge de paix à Tournai, et fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents par ses concitoyens du nouveau département de Jemmapes, le 27 germinal an V, avec 56 voix (75 votants). Il s'y prononça, en l'an VI, contre le projet qui accusait les membres du tribunal criminel de la Dyle, soutint le gouvernement du Directoire, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de brumaire. Il consacra ses loisirs à la publication de nombreux ouvrages, assez indigestes, parmi lesquels une *Exposition succincte des Constitutions de la province de Tournai, depuis Jules César jusqu'à nos jours* (1814); un *Mémoire sur l'état de la servitude au royaume des Pays-Bas* (1819), et une étrange compilation intitulée *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*, qui ne comprenait pas moins de 114 volumes, sans compter 3 volumes de table et un atlas in-folio, et qui fit scandale à cause des violentes attaques qu'elle contenait à l'adresse d'un grand nombre de personnages contemporains et autres.

HOVIUS (LOUIS-FRANÇOIS), député de 1833 à 1834, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 25 octobre 1785, mort à Saint-Malo le 20 juillet 1873, d'une famille d'origine hollandaise, armateur, devint maire de sa ville natale, conserva ces fonctions jusqu'en 1856, et, le 6 juillet 1833, en remplacement de M. Blaize, démissionnaire, fut élu député du 3^e collège d'Ille-et-Vilaine (Saint-Malo), avec 107 voix sur 185 votants et 362 inscrits, contre 76 à M. Tupinier. Il vota avec la majorité jusqu'en 1834, et ne fit pas partie d'autres législatures. Chevalier de la Légion d'honneur.

HOVIUS (AUGUSTE-JEAN), député de 1878 à 1889, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} août 1816, fils du précédent, fut armateur comme son père, et devint successivement membre puis président du tribunal de commerce, et président de la chambre de commerce de Saint-Malo. Ce fut en cette qualité que, lors de la visite du maréchal de Mac-Mahon en Bretagne, au début du septennat, M. Hovius prononça une allocution qui fit quelque bruit. Il déclara nettement que le ralentissement des affaires tenait à l'incertitude de l'avenir, conséquence d'un état politique mal défini qui semblait donner des droits à toutes les combinaisons, en menaçant la forme actuelle. Cet incident décida de la fortune politique de M. Hovius. Candidat républicain dans la 1^{re} circonscription de Saint-Malo, le 20 février 1876, puis, le 14 octobre 1877, il échoua la première fois avec 5,944 voix contre 6,034 à M. La Chambre, conservateur, et, la seconde fois, avec 5,456 contre 7,128 au député sortant. Mais l'élection de M. La Chambre fut invalidée comme entachée de pression officielle, et les électeurs, appelés à un nouveau scrutin le 7 avril 1878, élurent cette fois M. Hovius par 7,525 voix sur 12,783 votants et 16,484 inscrits, contre 5,214 voix à M. La Chambre. M. Hovius siégea à gauche, soutint le ministère Dufaure, se prononça pour la politique opportuniste, pour l'article 7, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, et fut réélu député, le 21 août 1881, par 6,327 voix (12,140 votants,

16,183 inscrits), contre 3,679 voix à M. La Chambre et 2,100 à M. Mainasard. Il appuya les ministères Gambetta et Ferry, vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre l'élection de la magistrature, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, devint maire de Saint-Malo, dont il représentait le canton au conseil général d'Ille-et-Vilaine, et obtint encore sa réélection comme député de ce département, le 18 octobre 1885, au second tour de scrutin, le 5^e de la liste républicaine, par 64,229 voix (124,652 votants, 153,125 inscrits). M. Hovius se montra favorable aux ministères Rouvier et Tirard, vota contre la révision de la Constitution, contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

HUA (EUSTACHE-ANTOINE), député en 1791, né à Mantes (Seine-et-Oise) le 30 janvier 1752, mort à Paris le 29 mai 1836, « fils de sienr Eustache Hua, marchand tanneur, et de Rose-Madeleine Maret, » était avocat au parlement de Paris sous l'ancien régime. Il devint, au début de la Révolution dont il était partisan, juge au tribunal de district de Mantes, puis fut élu, le 4 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 7^e sur 14, par 278 voix sur 489 votants. Il siégea parmi les modérés, fut un des sept qui s'opposèrent à la déclaration de guerre à l'Autriche, dénonça cependant les premiers émigrés (séance du 22 novembre 1792) comme coupables d'avoir tenté de séduire le général Wimpfen, fit partie du comité de législation, et, rapporteur du projet sur le droit de grâce, proposa sans réserve de le rendre au roi. Il défendit Dupont-Dutertre et le juge de paix Larivière qui avait voulu faire arrêter Merlin, Bazire et Chabot, parla en faveur de La Fayette, de Bertrand de Molleville, de de Lessart, et faillit pour cela se faire enfermer à l'Abbaye. Sous la Terreur, il dut se réfugier chez son beau-frère pour éviter les poursuites dont on le menaçait. Rallié au Consulat, puis à l'Empire, il fit partie du conseil général de Seine-et-Oise et entra dans la magistrature, comme procureur impérial à Mantes, le 7 octobre 1807, puis devint avocat à la cour de Cassation le 5 mai 1812. La Restauration le choisit pour remplir les fonctions d'avocat général à la cour de Paris (18 septembre 1815) et à la cour de Cassation (11 novembre 1818); il prit part, en cette qualité, à un certain nombre de procès politiques, notamment à l'affaire Lavalette, dans laquelle il conclut pour la mort. Inspecteur général à l'école de droit en 1819, conseiller à la cour de Cassation le 8 octobre 1822, il perdit toutes ces fonctions à la révolution de 1830. Chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Projet de réformation de la législation hypothécaire* (Paris, 1812). — Il a aussi collaboré au *Nouveau répertoire de législation* de Favard de Langlade.

HUARD (ETIENNE-EUSEBE-JOSEPH), député en 1789, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 9 septembre 1752, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 octobre 1789, fils de Etienne Huard, avocat au parlement, et de Jeanne-Cécile-Agathe Dupuy, se fit recevoir avocat; mais